

## 6. La situation dans la région des Grands Lacs

### Vue d'ensemble

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée au sujet de la situation dans la région des Grands Lacs.

### Séances : la situation dans la région des Grands Lacs

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6588 (privée) 21 juillet 2011		20 États Membres <sup>a</sup>	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Membres du Conseil, République centrafricaine, République démocratique du Congo, tous les invités en vertu de l'article 39	

<sup>a</sup> Australie, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Japon, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Serbie, Slovaquie, Soudan du Sud, Suède, Turquie et Zimbabwe.

## 7. La situation concernant la République démocratique du Congo

### Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 13 séances et adopté quatre résolutions au titre du Chapitre VII de la Charte et deux déclarations présidentielles au sujet de la situation concernant la République démocratique du Congo. Le Conseil s'est concentré sur la transformation de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)<sup>82</sup>, la protection des civils, en particulier face à la violence sexuelle, et les préparatifs des élections législatives et présidentielles de 2011.

Le Conseil a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 30 juin 2010<sup>83</sup>, et a ensuite prorogé le mandat de la MONUSCO à deux reprises pour des périodes

d'un an<sup>84</sup>. Le Conseil a également renouvelé les sanctions frappant les groupes armés en République démocratique du Congo ainsi que le mandat du Groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004)<sup>85</sup>.

### 13 avril 2010 au 18 mai 2011 : transformation de la MONUC en MONUSCO

Le 13 avril 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUC a présenté le rapport du Secrétaire général, qui contenait les conclusions d'une mission d'évaluation technique menée en application de la résolution 1906 (2009) concernant la réduction des effectifs de la MONUC<sup>86</sup>. Il a signalé que le Président Joseph Kabila souhaitait que le retrait soit achevé pour juin 2011. Conformément à la volonté du Président, il a informé le Conseil de la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la première phase du retrait devrait commencer avant le 30 juin 2010, après accord du Conseil. À l'issue de cette phase, un examen de la

<sup>82</sup> Pour de plus amples informations sur les mandats de la MONUC et de la MONUSCO, voir la dixième partie, sect. I, « Opérations de maintien de la paix ».

<sup>83</sup> Résolution 1925 (2010).

<sup>84</sup> Résolutions 1925 (2010) et 1991 (2011).

<sup>85</sup> Résolutions 1952 (2010) et 2021 (2011).

<sup>86</sup> S/2010/164.